

## FORMATION ET TESTS CACES<sup>®</sup> GRUES MOBILES

### OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Préparer pour la catégorie considérée, au Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité (CACES<sup>®</sup>),
- Permettre au chef d'entreprise à l'issue de la formation et au vu de l'aptitude médicale de délivrer, pour la catégorie d'engin considérée, l'autorisation de conduite de grue mobile.

### CONTEXTE REGLEMENTAIRE

Décret et arrêté du 02/12/98  
Recommandation CNAMTS R383

### PRE-REQUIS

- Etre âgé de plus de 19 ans pour les expérimentés,
- Etre déclaré apte aux travaux en hauteur par le médecin du travail,
- Avoir été scolarisé, lire et comprendre le français.

### PROGRAMME

#### I. La technologie des grues mobiles

- Les différents types de grues et leur utilisation,
- Leurs modes de mouvement et leurs équipements de levage,
- Les différents composants des grues mobiles et leurs différents mécanismes : les organes de services et de sécurité.

#### II. Les règles de stabilisation et d'utilisation des grues mobiles

- Les abaques de charges et d'évolution,
- L'utilisation des aides à la conduite pour contrôler le travail en charge,
- La stabilisation et le calage au sol,
- L'installation et le repli des grues,
- Le balisage des chantiers.

#### III. L'exploitation des grues mobiles

- La détermination de la masse globale des charges,
- L'élingage des charges : les appareils de levage, les calculs de répartition par élingue, les recherches d'angles, les modes d'élingage,
- La gestion des câbles, chaînes et appareils,
- Le respect des tableaux de levage,
- Les bases et les techniques de la communication de grutage, les gestes de commandement et de positionnement de grutage sans visibilité,
- La prise en compte des facteurs météorologiques,

- La connaissances des principaux risques : chute de charge, renversement, heurt, environnement...
- L'entretien des grues : détecter et rendre compte des anomalies, l'entretien courant, la tenue du carnet d'entretien.

#### IV. Les responsabilités du grutier

- Les bases de la réglementation spécifique,
- Le maintien de la conformité des grues : les contrôles journaliers, périodiques,
- Les relations avec l'environnement : les différents organismes, les clients, les chefs de chantier, les chefs de manœuvre, les élingueurs, les services de maintenance ou de dépannage,
- Le refus d'exécution d'opérations interdites ou dangereuses,
- Les équipements de protection individuelle.

#### V. Test CACES ®

- contrôle des connaissances théoriques
- contrôle des connaissances pratiques

#### **VALIDATION**

Au regard des résultats des épreuves pratiques et théoriques, délivrance des "CACES ®". Remise également d'une "autorisation de conduite" pour chaque stagiaire, qu'il appartiendra à l'employeur de remplir "après avoir vérifié que l'opérateur connaît les lieux et a reçu les instructions à respecter sur le ou les sites d'utilisation". Le dispositif de formation doit par ailleurs être enregistré dans le registre de sécurité de l'entreprise.

#### **REACTUALISATION**

Le CACES ® est valable cinq ans. Le conducteur de grue mobile doit réactualiser ses connaissances et repasser le test d'évaluation au moins tous les cinq ans (si le conducteur est impliqué dans un accident avec arrêt, il est conseillé, en fonction des circonstances de l'accident, de réactualiser ses connaissances et de lui faire repasser le test d'évaluation complet).

Tous les stagiaires sont enregistrés dans notre échancier et nous avertissons les employeurs en temps voulu lorsque nous les connaissons.